



- Politique Qualité -

Préfecture de Franche-Comté Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

- *Mission Europe* -

Animation, pilotage et suivi du FEDER

- *programme 2000-2006 : soutien à la reconversion économique et sociale des zones connaissant des difficultés structurelles*
- *programme 2007-2013 : compétitivité régionale et emploi*

La Préfecture de Franche-Comté a souhaité, dès 2005, que la Mission Europe du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales entre dans une démarche qualité.

La démarche qualité, mise en place pour la gestion du programme Objectif 2 FEDER 2000-2006, est étendue au nouveau programme opérationnel Compétitivité Régionale et Emploi FEDER 2007-2013.

Cette décision est guidée par :

- » La volonté de conforter la crédibilité de l'État et de ses services quant à leurs compétences et à leur capacité à gérer les fonds européens ;
- » L'engagement à satisfaire les exigences de nos clients, d'une part les clients bénéficiaires, à savoir les porteurs de projets, et d'autre part les clients financeurs, à savoir l'Union Européenne et la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des territoires, mais aussi le Préfet de la Région Franche-Comté, en tant qu'autorité de gestion du programme, qui se positionne en tant que client décideur ;
- » L'engagement à améliorer en permanence l'efficacité du système de management de la qualité.

Le niveau de performance atteint s'apprécie à travers l'avancement de la mise en œuvre des programmes avec :

- une dimension quantitative, visant à une consommation en région des crédits disponibles de nature à éviter le dégageant d'office,
- et une dimension qualitative, visant à l'atteinte des objectifs des programmes gérés à travers les projets financés en région et appréciés à l'aide notamment des indicateurs.

La mise en œuvre de l'avancement des programmes est présentée, illustrée et discutée dans le cadre du comité de suivi, instance de pilotage politique associant les acteurs régionaux, nationaux et européens.

Dans la réorganisation de l'État, la reconnaissance externe et technique du niveau de compétences et de maîtrise de la qualité de la gestion de financements publics très importants et complexes par une certification, vise à conforter le SGAR dans sa place et sa légitimité.

